Centre
de services scolaire
au Coeur-des-Vallées
Québec

2020-2021

Plan de lutte de l'école pour un climat positif

NOTRE VISION

L'école du Boisé est un milieu qui croit en la réussite et le plein développement de chacun. Nous sommes un milieu stimulant, dynamique où l'entraide est au rendez-vous.

NOTRE MISSION

Offrir un environnement d'apprentissage accueillant et chaleureux pour accompagner chaque élève dans son épanouissement.

NOS VALEURS

Persévérance, Respect et Plaisir

COLLABORATION ÉCOLE-MAISON

Vous souhaitez dénoncer une situation … voici les options qui s'offrent à vous :

Veuillez laisser un message au secrétariat de l'école en composant le (819) 281-6110 poste 2900. La secrétaire vous dirigera vers un intervenant avec qui il vous sera possible de discuter de la situation.

OU

Chantal Durocher, directrice
Durocher.chantal@cscv.qc.ca
Merci de prendre rendez-vous

Des échanges positifs, polis et respectueux permettront de mettre en place les actions nécessaires afin de régler la situation. Ensemble, accompagnons votre enfant, notre élève.

CONFLIT	INTIMIDATION	VIOLENCE
Un conflit est un état d'opposition entre deux personnes ou plus. Le conflit est chargé d'émotions telles que la colère, la frustration, la peur, la tristesse, la rancune, le dégoût. Parfois, il peut être fait d'agressivité et de violence.	*Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de léser, de blesser ou d'opprimer.*	*Toute manifestation de force de forme verbale, physique, écrite, psychologique ou sexuelle exercée intentionnellement contre une personne ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être physique ou psychologique, à ses droits ou à ses biens.*
Les élèves impliqués ont presque la même force physique ou psychologique.	L'élève qui intimide est plus fort physiquement ou psychologiquement que la victime.	L'élève utilise la violence afin d'obtenir ce qu'il veut.
Les élèves impliqués peuvent être amis.	Les élèves impliqués ne sont généralement pas des amis.	L'élève ne trouve pas les mots pour bien s'affirmer.
Le conflit survient de façon occasionnelle et conduit parfois à des gestes agressifs.	L'intimidation se produit de façon répétitive et s'accompagne toujours de gestes agressifs ou d'exclusion sociale. Ces gestes sont intentionnels.	La violence peut engendrer une escalade chez les deux parties.
Les élèves impliqués ont tous les deux des réactions émotives.	L'élève qui intimide a peu ou pas de réactions émotives, contrairement à la victime.	La violence soulève très souvent un sentiment de peur.
Après une discussion et des excuses, les élèves impliqués se sentent satisfaits du règlement de la situation.	À moins de dénoncer, la situation perdure et peut s'aggraver.	

Nos observations

Les actes de violence se produisent davantage dans les lieux suivants : cour d'école et gymnase. Les moments les plus propices : au moment des transitions, des récréations et de la deuxième moitié du dîner. Le retour du dîner est souvent perturbé par des conflits et des frustrations et s'ils ne sont pas réglés, cela empêche les élèves d'être disponibles aux apprentissages.

Les manifestations de violence en lien avec les fiches jaunes sont : lancer des objets, se chamailler et manquer de respect entre pairs. En ce qui concerne les fiches roses les manifestations de violence sont : la violence physique, l'impolitesse grave et la violence verbale.

Les manifestations de violence physique ont été répertoriées davantage au préscolaire, au 1er cycle et au début du 2e cycle.

NOTRE OBJECTIF

D'ici juin 2021, diminuer le nombre de fiches de comportement liées à la violence physique et verbale surtout au niveau du préscolaire, du 1er cycle et de la 3e année.

NOS MOYENS

*Activités parascolaires à l'heure du dîner avec différents partenaires;

*Animation d'activités sur la cour par les surveillants et éducatrices;

*Formation des surveillants;

*Banque d'activités mise à la disposition des surveillants (matériel à portée de main);

*Aide animateur (élèves de 4e, 5e et 6e année);

*Réaliser 2 activités majeures concernant la violence et l'intimidation;

*La boîte à mots pour permettre aux élèves de s'exprimer

*Animation d'ateliers par les TES tout au long de l'année dans les classes ou en petits groupes ciblés;

* Souligner les bons coups le plus souvent possible (classes, cour d'école, cafétéria, Service de garde, gymnase, sorties, rassemblements, fiches vertes de bons comportements, etc. Utilisation des fiches vertes des bons comportements par tous les intervenants de l'école;

* Collaboration avec la policière éducatrice* Mérite élèves où les efforts sont soulignés (à la fin de chacune des étapes).

Que fera le personnel de l'école si une situation d'intimidation ou de violence est dénoncée?

ARRÊT D'AGIR

ENQUÊTE

INTERVENTION

Victimes, auteurs ou témoins d'une situation de violence ou d'intimidation, voici les mesures d'aide :

1- Informer les parents de la situation;
2- Rencontre avec l'élève;
3- Suivi individuel ou de groupe selon les besoins;
Suivi 2-1-1

Suivi après 2 jours,

Après 1 semaine,

Au bout d'un mois;

Selon les différentes situations, le policier éducateur pourrait être impliqué. Une référence à une ressource externe peut aussi être envisagée. Victime, auteur, témoin, nous sommes là et nous interviendrons dès que nous sommes informés de toute situation.

Pour toute situation d'intimidation ou de violence, la direction de l'école sera informée et sera impliquée dans le processus pour régler la situation.

Dénoncer, c'est dire NON.

C'est dire que la situation ne doit pas continuer … qu'elle doit cesser.

DÉNONCER

Mesures disciplinaires qui pourraient être appliquées suite aux mesures d'aide

Note au dossier, retrait de classe, travail communautaire, mesures réparatrices, contrat d'engagement, perte de privilèges, suspension interne ou externe, paiement du matériel endommagé ou brisé ou toute autre mesure jugée appropriée selon la gravité de la situation.

Nous sommes un milieu d'éducation et nous souhaitons faire cheminer nos élèves qu'ils soient victimes, témoins ou auteurs. Nous espérons ne jamais devoir appliquer des mesures disciplinaires.